

MAIRIE DE DAMBENOIS



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2022

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf MME BESTEIRO Séverine donne pouvoir à M. HUMBERT Christophe, M. CHAILLET Jean-Marie donne pouvoir à M. SANDOZ Jérôme

Secrétaire séance : M. NIOL Matthieu

DELIBERATIONS

1 – REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 et L.2122-8,

Vu la délibération du 27 mai 2020 élisant Philippe POURCHET, Maire de Dambenois,

Vu la délibération du 27 mai 2020 élisant les adjoints au Maire,

Vu la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal présentée par Serge VOLLMER à Monsieur le Maire, et acceptée par Monsieur le Préfet du Doubs en date du 10 février 2022,

Considérant que suite à la démission de Serge VOLLMER, le conseil municipal a décidé de réduire le nombre d'adjoints au Maire à trois. Chaque adjoint, à partir du rang auquel figurait Monsieur VOLLMER remonte ainsi sur le rang immédiatement supérieur, dans l'ordre des adjoints.

Le conseil municipal AUTORISE la suppression d'un poste d'adjoint au maire et la réduction du nombre d'adjoints au maire, ainsi porté à trois.

2 - APPROBATION DU NOUVEAU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lecture par le Maire du tableau actualisé (14 membres au lieu de 15).

3 - DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU AU CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre élu au Conseil d'Administration du CCAS suite à la démission de Monsieur VOLLMER Serge.

Par délibération en date du 10 juin 2020, 6 membres élus avaient été désignés pour représenter le Conseil d'Administration du CCAS.

Les membres nommés sont également au nombre de 6.

Il convient de procéder à la désignation d'un membre du conseil municipal :

Est candidate : Madame ANILE Corinne,

Résultats obtenus : 13 voix

Madame ANILE est élue pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

4 – DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPLEANT POUR LE SYGAM

Par délibération du 10 juin 2020, le conseil municipal avait désigné deux délégués titulaires et un délégué suppléant. Le délégué suppléant Monsieur VOLLMER Serge ayant démissionné de ses fonctions, il faut élire un remplaçant.

L'élection a lieu à main levée.

Monsieur BOUKHEZZA Hamza est candidat.

Nombre de votants : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Monsieur BOUKHEZZA Hamza a obtenu 13 voix sur 14, est élu au 1^{er} tour du scrutin et représentera la commune, en tant que délégué suppléant au sein du SYGAM.

5 – AFFECTATION DU RESULTAT

Suite à une erreur dans le tableau présenté le 23 février dernier, il est demandé au conseil municipal de voter l'affectation du résultat de la manière suivante et de reporter ces chiffres sur le budget 2022 :

N° 397 D 2022

25188 Code INSEE	COMMUNE DE DAMBENOIS Commune	
---------------------	---------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe POURCHET, Maire

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES : Contre 0 Pour 14

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 461 443 93 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	63 995.90 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	397 448.03 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	461 443.93 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

D Solde d'exécution d'investissement	-34 694.49 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-15 010.00 €

Besoin de financement F	=D+E	-49 704.49 €
AFFECTATION = C	=G+H	461 443.93 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		49 704.49 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		411 739.44 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4)
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Philippe POURCHET, Maire, compte tenu de la transmission à la S/Préfecture, le 30/03/2022 et de la publication le 06/04/2022.

A DAMBENOIS, le 30/03/2022.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 06/04/2022

ID : 025-212501886-20220330-397D2022-DE



6 – TAUX D'IMPOSITION 2022

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit chaque année.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer pour 2022, les taux afférents à la fiscalité directe locale comme suit :

TAXES	TAUX 2022	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe foncière bâti	39,61 %	284 400 €
Taxe foncière non bâti	27,90 %	2 930 €
		287 330 €

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire expose au conseil municipal les étapes de la construction du budget primitif 2022 qui a été soumis à la commission des finances le 1^{er} mars 2022.

Madame ROBERT Sophie, adjointe aux finances commente le BP 2022.

Le Conseil Municipal DECIDE d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif de l'exercice 2022, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 841 473,05 €

Recettes : 841 473,05 €

En section d'investissement

Dépenses : 120 330,49 €

Recettes : 120 330,49 €

8 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions ont été allouées aux associations qui en ont fait la demande.

Le Conseil municipal a décidé de verser 800 € en soutien aux populations ukrainiennes / la Protection Civile.

Le détail apparait dans le budget primitif 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Tri sélectif : poubelle jaune

A compter du 1^{er} janvier 2023, PMA passera à la collecte en porte à porte avec le bac jaune pour les produits plastiques, le carton et le papier avec un financement par la redevance incitative.

Le verre et les bio-déchets seront déposés au POINT R.

Les foyers disposeront donc d'un second bac, les levées ne seront pas facturées en sus.

Exemple : pour une résidence principale, le tarif unitaire avec levées obligatoires comprendra : une part abonnement : 35 €, une part fixe (bac individuel de 120 litres) : 152.12 € et une part variable (coût unitaire au-delà des 12 levées par an) : 5,40 €.

- Choix du feu d'artifice du 14 juillet

Notre artificier étant absent à cette période, EUROPYRO a proposé ses services (coût d'un artificier confirmé : 220 €) mais déjà pris les 13 et 14 juillet. Le Maire demande à Jérôme

SANDOZ, membre de la Maison Pour Tous, si la fête pouvait être déplacée au samedi 16 juillet.

Dès la réponse du Président de la Maison Pour Tous, nous passerons commande du feu d'artifice à EUROPYRO.

- Bureau des élections présidentielles

Monsieur BOUKHEZZA a demandé de le remplacer durant son créneau horaire, il est en déplacement

- Redevance occupation du domaine public communal

Le Maire signale qu'une redevance télécoms pourrait être obtenu par les opérateurs de communications électroniques pour l'utilisation du sol ou du sous-sol public routier. Pour l'année 2022, les montants s'élèvent à 42,64 € du km en souterrain et à 66,85 € du km en aérien.

Philippe POURCHET va contacter Orange pour fixer les modalités.

- Les Carrés de l'Habitat

Jérôme PELLETANE, responsable de développement a rencontré le Maire pour soumettre un projet de 5 carrés de l'habitat, sur le terrain derrière la ferme de Monsieur GRABER, 20 logements en locatifs (gestion Néolia). Le Maire fait part des avantages : enfants supplémentaires pour l'école et augmenter le nombre d'habitants.

- Réclamations riverains rue d'Allenjoie

Après les sondages ENEDIS, la panne du réseau de l'éclairage public provenait d'un disjoncteur différentiel qui a été remplacé par un disjoncteur à fusible.

Pour les autres doléances, le Maire invite le conseil municipal le samedi 30 avril à 10 h pour une réunion de quartier – rendez-vous devant le Temple.

- Marché du soir organisé par PMA

Dambenois a été retenu vendredi 1^{er} juillet. Une réunion est prévue à PMA le 15 avril prochain. Les associations et les bénévoles sont conviés pour l'organisation lundi 2 mai.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire,
Philippe POURCHET